

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

ENTRÉE EN VIGUEUR

**DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-EM-319 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
3 356 000 \$ POUR LA MISE AUX NORMES DE LA STATION DE POMPAGE SAINT-VENANT**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 31 août 2021, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2021-EM-319 décrétant une dépense et un emprunt de 3 356 000 \$ pour la mise aux normes de la station de pompage Saint-Venant.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 16 novembre 2021, pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 934 748 \$ pour la mise aux normes de la station de pompage Saint-Venant.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 31 août 2021 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 19 novembre 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière